



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 89022

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les conditions salariales des agents à domicile et auxiliaires de vie sociale. Alors même qu'une progression du point d'indice inférieure au coût de la vie et à la progression du SMIC conduit à une dévalorisation progressive de leurs salaires, il est à noter que les frais kilométriques, qui constituent une part importante des frais professionnels de ces agents, ne cessent, eux, d'augmenter. Ceci est d'autant plus préjudiciable en zone rurale ou de montagne, où les distances et les consommations, entre deux clients, peuvent être particulièrement élevées. Or le barème de remboursement reste dérisoire, à 0,350 euro le kilomètre (0,369 pour les mois d'hiver, de janvier à avril) pour une 3 CV. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'elle entend prendre pour procéder à une revalorisation de ces barèmes kilométriques et pallier ainsi la dégradation du pouvoir d'achat que connaissent les salariés de l'aide à domicile contraints d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leur emploi.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89022

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10133

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)